



TIEFFENBACH

Informations Communales

N°55 Février 2011

Mur de l'église catholique

Une partie du mur de soutènement de l'église catholique s'est effondrée. Le conseil municipal a donc décidé de le faire reconstruire. Pour cela il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Nous avons donc contacté plusieurs cabinets qui doivent nous proposer leurs tarifs pour réaliser cette étude. Celle qui sera choisie devra étudier les différentes possibilités (mur en blocs de grès, en béton...) et en chiffrer le coût. Le conseil municipal fera ensuite son choix et lancera un appel d'offre pour choisir l'entreprise qui reconstruira le mur. Coût estimé à ce jour : environ 200.000 euros !

Du nouveau pour les poubelles



Afin de maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers et de répondre aux enjeux réglementaires, le Smictom a décidé de mettre en place la redevance incitative et un programme local de prévention des déchets.

Vous trouverez dans cet article les principaux éléments d'éclairage sur ces dispositifs et l'avancée du projet.

Contexte réglementaire

Les réglementations européenne et nationale (Grenelle de l'Environnement) imposent la réduction des

déchets à la source, et mettent en place les moyens pour y parvenir, dont :

- l'obligation d'une tarification incitative du service collecte et traitement des déchets avant 2014,
- la définition d'un programme local de prévention des déchets avant le 1er janvier 2012.

Après comparaison de divers scénarii de facturation, le Smictom a opté pour une facturation proportionnelle au volume de la poubelle et au nombre de fois où elle sera vidée, dite « redevance au volume et à la levée ». Précision : les poubelles ne seront pas pesées.

Mise en place de la redevance incitative

La redevance incitative est une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'usager.

Comment va se passer sa mise en place ?

- L'ensemble des foyers sera équipé d'une nouvelle poubelle pour les ordures ménagères résiduelles, identifiée par une puce électronique. Ces poubelles seront mises à disposition des usagers (donc gratuitement), le Smictom en restant propriétaire. Chaque foyer pourra choisir la capacité de sa poubelle en fonction de la composition du foyer. Les volumes prévus sont : 80 litres, 140 litres, 240 litres.
- Les factures comporteront une part fixe en abonnement en fonction du volume de la poubelle, et **une part variable en fonction du nombre de fois où la poubelle sera vidée**. Une phase de test permettra de réaliser une simulation de facturation sur une partie du territoire.

Ce dispositif incitera à **ne sortir que des poubelles pleines**.

Comment réduire les quantités d'ordures ménagères ?

Pour favoriser la réduction des ordures ménagères, le Smictom prévoit différentes mesures.

- Mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte sur l'ensemble du Smictom, pour améliorer le tri et le recyclage des papiers-cartons et flacons plastiques. **Les anciennes poubelles seront réutilisées à cette fin.**
- Renforcement des colonnes d'apport volontaire pour le verre.
- Mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets (PLP), portant prioritairement sur :
 - le compostage des déchets fermentescibles (déchets végétaux et déchets de jardin),
 - l'éco-consommation (choix de produits moins emballés, moins toxiques...),
 - l'éco-exemplarité des communes et services publics,
 - la réduction des déchets à la production (éco-conception, réduction des emballages)

A suivre...

Les différentes actions présentées dans ce document seront progressivement mises en œuvre au courant de l'année 2011. Vous serez tenu informé au fur et à mesure des avancées du projet. De plus, le Smictom travaille actuellement à la création d'un site internet qui permettra d'informer la population en temps réel.

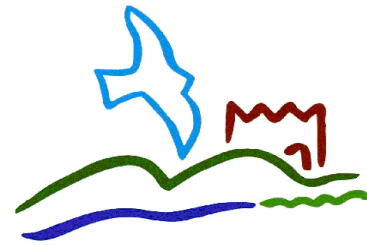
Mercredis récréatifs

Une animation pour les enfants aura lieu les mercredis **16 février, 16 et 30 mars, 13 avril 2011 entre 14h et 17h au Mille Club de Tieffenbach.** Elles seront organisées par l'animatrice de la communauté des communes Arielle Lemer

Informations de la Comcom du Pays de La Petite Pierre

2a, rue du Château - Tél: 03 88 70 42 07 -
Fax : 03 88 70 40 09
Site : www.cc-paysdelapetitepierre.fr
Mél : infos@cc-paysdelapetitepierre.fr

le plein de vie



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA PETITE PIERRE**

Circuits VTT

Le Pays de La Petite Pierre est labellisé base VTT depuis le mois de juin dernier. Actuellement, il s'agit de la seule structure de ce type en Alsace ! Les personnes intéressées pour pratiquer ce sport peuvent contacter M. Luttmann du club Vélo Evasion de Saverne et Environs (03 88 91 39 34). Des sorties en forêts sont également proposées aux jeunes de 8 à 16 ans les samedis après-midis (renseignements auprès de M. Dудey au 03 88 00 95 79)

Rappel de services à la population proposés par la Communauté de Communes :

- Diffusion tous les mois d'une bourse locative aux logements. Ce service gratuit permet de mettre en contact les propriétaires de logement à louer et les futurs locataires. Les offres de location sont diffusées sur notre site internet dans les mairies et les commerces.

- La banque de matériel permet aux associations d'emprunter des équipements à moindre coût (sono, éclairage et chapiteau).

- Auto'trement, la voiture en libre-service : Auto'trement gère un service d'autopartage (partage de l'usage d'une voiture entre plusieurs utilisateurs) afin de répondre aux difficultés de déplacements des particuliers. La Communauté de Communes a mis en place un contrat d'adhésion avec cet organisme. Désormais, un véhicule est accessible à La Petite Pierre 24h/24 et 7j/7. Les personnes intéressées doivent souscrire un abonnement auprès d'Auto'trement. Pour connaître les conditions et les tarifs de location, contactez le 03 88 237 347 ou info@autotrement.com.